

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Prime Air Bois : Bruno Bernard annonce la prolongation d'un an du dispositif à l'occasion d'une visite chez des particuliers bénéficiaires**



**Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon, était ce matin en visite à Givors chez des particuliers ayant bénéficié de la prime air bois, avec Mohamed Boudjellaba, Maire de Givors, et Pierre Athanaze, Vice-président de la Métropole de Lyon délégué à l'environnement. Il en a profité pour annoncer que le dispositif serait prolongé d'une année supplémentaire, avec le soutien de l'ADEME.**

Si le chauffage au bois résidentiel ne représente que 10% des logements dans la métropole de Lyon, les fumées générées représentent à elles seules environ 50% des émissions annuelles de particules fines. Pour des raisons de santé publique, l'État a décidé, avec le soutien de la Métropole de Lyon, d'interdire l'utilisation des foyers ouverts sur le territoire. Cette interdiction est une étape importante vers un air plus sain.

Pour aider les particuliers à remplacer leur cheminée par une solution de chauffage respectueuse de la qualité de l'air, la Métropole de Lyon a mis en place dès 2018 un programme d'aide, la prime air bois. Ce dispositif permet d'apporter une aide financière pour remplacer un ancien système de chauffage au bois par un équipement labellisé « Flamme Verte », plus performant et surtout moins polluant. La prime de base est de 1 000 € et peut

**MÉTROPOLE**

**GRAND LYON**

être portée à 3 000 € selon les revenus du foyer. Elle peut être versée directement au bénéficiaire ou au professionnel en charge de la vente et/ou de l'installation du matériel. Au-delà des foyers ouverts (cheminées), la prime air bois peut permettre de remplacer un poêle installé avant 2002.

Depuis 2018, plus de 3 200 appareils de chauffage au bois non performants ont pu être remplacés grâce à la prime air bois, réduisant ainsi considérablement les émissions de particules fines. La prolongation du dispositif doit permettre de poursuivre cette dynamique.

*« La Métropole de Lyon a décidé de prolonger cette année encore ce dispositif destiné à accompagner les propriétaires confrontés à l'interdiction des foyers ouverts et plus largement maintenir la dynamique positive observée au cours des deux dernières années. La prime air bois vient soutenir et encourager les particuliers et les professionnels à opter pour des solutions de chauffage préservant la qualité de l'air »,* déclare **Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon.**

*« Il faut que l'on agisse sur tous les polluants et toutes les sources de pollution. Si le chauffage au bois est très marginal, il reste la source principale d'émissions de particules fines dans la métropole. L'aide apportée par la prime air bois est donc particulièrement importante, d'autant qu'elle permet d'acquérir du matériel plus performant et de réaliser des économies sur la saison de chauffe »,* ajoute **Pierre Athanaze, vice-président de la Métropole de Lyon délégué à l'environnement, la protection animale et la prévention des risques.**